

Une voie légale vers le cacao durable au Ghana et en Côte d'Ivoire

Le secteur du cacao est central en Côte d'Ivoire et au Ghana. Ensemble, les deux pays produisent plus de 60 % du cacao qui alimente l'industrie mondiale du chocolat, dont le chiffre d'affaires atteint 130 milliards de dollars.¹

La production de cacao constitue une source de revenus pour plus de 800 000 familles de petits exploitants au Ghana. Elle mobilise près d'un million de producteurs et assure un revenu à 5 millions de personnes en Côte d'Ivoire, soit environ 1/5 de la population ivoirienne.² Par ailleurs, c'est un pourvoyeur de devises étrangères important pour ces deux pays et l'un des secteurs qui contribue fortement aux recettes étatiques.

5 million

d'Ivoiriens tirent un revenu du cacao

Cependant, malgré son importance pour les économies ivoirienne et ghanéenne, le secteur du cacao connaît des difficultés majeures et ne joue pas pleinement son rôle de moteur du développement économique, social et durable.

- **Premièrement**, de nombreux agriculteurs et travailleurs du cacao vivent dans une pauvreté extrême.³
- **Deuxièmement**, le fait que la production de cacao nécessite une main-d'œuvre importante perpétue le cycle de la pauvreté. En effet, en raison de la faiblesse de leurs revenus, les producteurs de cacao ne sont pas en mesure d'employer la main-d'œuvre nécessaire. Ils doivent donc compter sur leurs enfants pour les aider dans leurs exploitations.⁴
- **Troisièmement**, l'expansion des zones cultivées au cours des dernières décennies s'est faite au détriment des forêts de ces pays et donc du déclin de leur biodiversité et de la qualité de leurs sols.⁵

La durabilité de la filière du cacao dépend de la conciliation de trois logiques, celle de l'efficacité de la production et de la commercialisation du cacao (pour tous les acteurs), celle de la protection sociale et celle de la préservation de l'environnement. Pour appuyer cette conciliation, il est urgent de réformer les outils juridiques et politiques nationaux, régionaux et internationaux. Au Ghana et en Côte d'Ivoire, le secteur du cacao est régi par des cadres juridiques et institutionnels nationaux qui organisent et réglementent la production et le commerce de ce produit. Ces pays sont également le théâtre de diverses initiatives internationales et régionales visant à améliorer la durabilité du cacao. Cependant, ces initiatives et ces cadres juridiques sont incohérents et incomplets, en ce qui concerne les trois facteurs de durabilité mentionnés ci-dessus, et leurs lacunes et insuffisances alimentent en partie les problèmes décrits ci-avant.

Dans les pays consommateurs également, plusieurs initiatives ont été prises pour répondre aux préoccupations de durabilité dans le secteur du cacao. L'Union européenne et le Royaume-Uni ont ainsi reconnu le coût environnemental de produits tels que le cacao, en proposant une législation visant à minimiser la consommation sur les marchés de l'UE et du Royaume-Uni de produits liés à la déforestation ou à la dégradation des forêts. D'autres textes législatifs en préparation au niveau de l'UE pourraient également favoriser le changement dans le secteur du cacao, tels que la directive sur le devoir de vigilance des entreprises en matière de durabilité, qui vise à réduire les effets négatifs sur les droits humains et sur l'environnement dans les chaînes de valeur des entreprises, la révision de la directive sur la criminalité environnementale ainsi que la consolidation législative des mécanismes de certification.

Dans les pays consommateurs également, plusieurs initiatives ont été prises pour répondre aux préoccupations de durabilité dans le secteur du cacao

Que nous apportent les travaux de recherche dans ce débat ?

1. Une meilleure compréhension des cadres juridiques et institutionnels nationaux qui régissent actuellement la production et le commerce du cacao au Ghana et en Côte d'Ivoire.
2. L'identification au niveau national des lacunes et des solutions possibles de gouvernance, de réforme juridique et politique pour les principaux coûts sociaux et environnementaux de la production de cacao.
3. Une meilleure compréhension des impacts potentiels des réglementations à venir dans l'UE et le Royaume-Uni, et une exploration de ce qui pourrait être fait de plus par les pays consommateurs.

Les premiers articles de recherche de la série sont les suivants :

Le premier jeu d'articles présente le cadre juridique et institutionnel de la production et du commerce du cacao au Ghana et en Côte d'Ivoire (publication : juillet 2022). Ces briefings décrivent les principaux textes juridiques régissant la production et le commerce du cacao dans les deux pays, les différentes institutions impliquées au niveau national et certaines initiatives régionales et internationales visant à relever les défis sociaux et environnementaux du secteur.

Le Second article résume ce que les parties prenantes nationales ont identifié comme étant les principales préoccupations sociales et environnementales liées à la production et au commerce du cacao au Ghana et en Côte d'Ivoire et propose des recommandations de réforme juridique pour combler les lacunes identifiées dans les lois et politiques nationales (publication prévue : août/septembre 2022).

L'objectif de ce briefing est de servir de point de départ à des discussions sur les politiques et les réformes juridiques aux niveaux national, régional et international.

Le Troisième article explore (i) comment les réglementations européennes et britanniques à venir peuvent déjà stimuler certaines des solutions aux problèmes sociaux et environnementaux identifiés dans les réformes proposées des cadres juridiques ghanéen et ivoirien, et (ii) ce que les pays consommateurs pourraient faire de plus pour soutenir ces réformes indispensables (publication prévue : début octobre 2022). L'objectif de ce briefing est d'identifier les opportunités que les actions des pays consommateurs peuvent apporter pour traiter certains des problèmes du secteur du cacao.

Sources:

1. ICCO (2020) : Bulletin trimestriel de statistiques du cacao, volume XLVI n°3, année cacao 2019/20.

2. Barima Kwasi Amankwaah, Glen Asomaning, Raymond A. Atuguba, Emmanuel Ayifah, Allie Brudney, Brian Citro, Charity Ryerson, Sandra Kwabea Sarkwah & Alexandra Tarzikhan, "COCOBOD's Unrealised Potential: Promoting Human Rights, Welfare, and the Environment in Ghana's Cocoa-Growing Communities", Northwestern Pritzker School of Law Center for International Human Rights, University of Ghana School of Law, Corporate Accountability Lab & SEND Ghana, June 2021. Situation économique en Côte d'Ivoire, « Au pays du cacao, comment transformer la Côte d'Ivoire, Groupe de la Banque mondiale », 9e éd., juillet 2019, <https://documents1.worldbank.org/curated/en/277191561741906355/pdf/Cote-dIvoire-Economic-Update.pdf>

3. Fountain, Antonie C., et Friedel Huetz-Adams, "Baromètre Cacao 2020", p. 22, <https://voicenetwork.cc/wp-content/uploads/2021/03/2020-Barome%CC%80tre-du-Cacao-FR.pdf>

4. Luckstead, Jeff, et al. "Estimating the Economic Incentives Necessary for Eliminating Child Labor in Ghanaian Cocoa Production." PLoS ONE, vol. 14, no. 6, June 2019, p. 2, <https://doi.org/10.1371/journal.pone.0217230> ; NORC Final Report: Assessing Progress in Reducing Child Labor in Cocoa Production in Cocoa Growing Areas of Côte d'Ivoire and Ghana. NORC at the University of Chicago, Oct. 2020, p. 10, https://www.norc.org/PDFs/Cocoa%20Report/NORC%202020%20Cocoa%20Report_English.pdf.

5. Ghana's Cocoa Forest REDD+ Programme, 2017.



Un avenir dans lequel les gens et la planète prospèrent ensemble n'est pas seulement possible : c'est essentiel.